



U	Zone urbaine
1AUa	Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat
1AUi	Zone d'activités économiques ouverte à l'urbanisation

A	Zone agricole
Ap	Zone agricole inconstructible
Al	Zone agricole de gestion des activités économiques
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle de loisirs
Np	Zone patrimoniale
Ne	Zone naturelle d'équipement
NeNr	Zone d'accueil de dispositifs d'énergies renouvelables
Ni	Zone naturelle de gestion des activités économiques
Nc	Zone naturelle de corridors

- Boisements protégés au titre de l'article L151.19 du CU
- Bâti protégé au titre de l'article L151.19 du CU
- Boisements protégés au titre de l'article L151.23 du CU

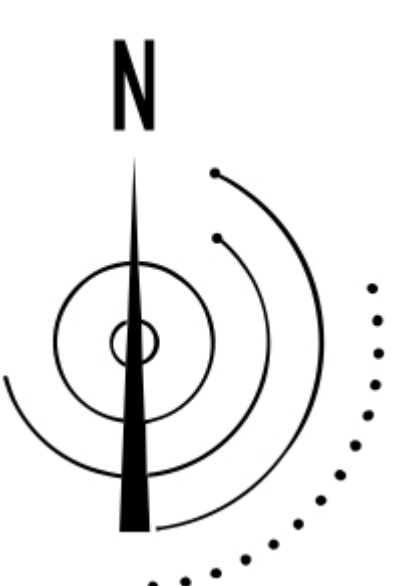
 Risque d'érosion de la côte viticole : écoulement concentré

 Risque d'érosion de la côte viticole : écoulement diffus

 Zone inondable
(Source : Atlas des zones inondables, 2009)

 Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation
 Emplacement réservé
 Bâtiment susceptible de changer de destination
 Diversité commerciale à protéger ou à développer
 Nouvelles constructions

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® février 2020



Plan 2/3 : Destinations et
sous-destinations

Commune de Saint-Point

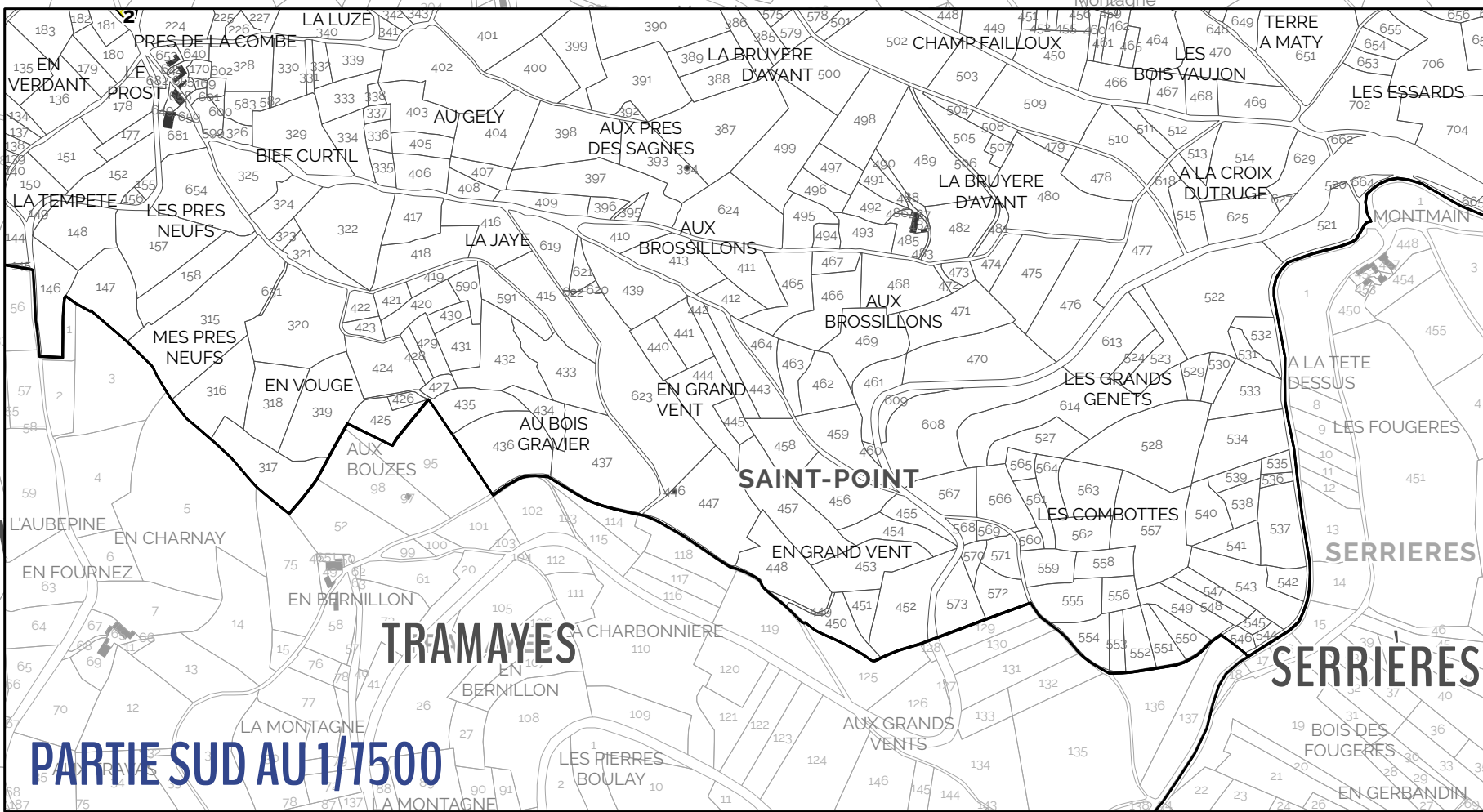
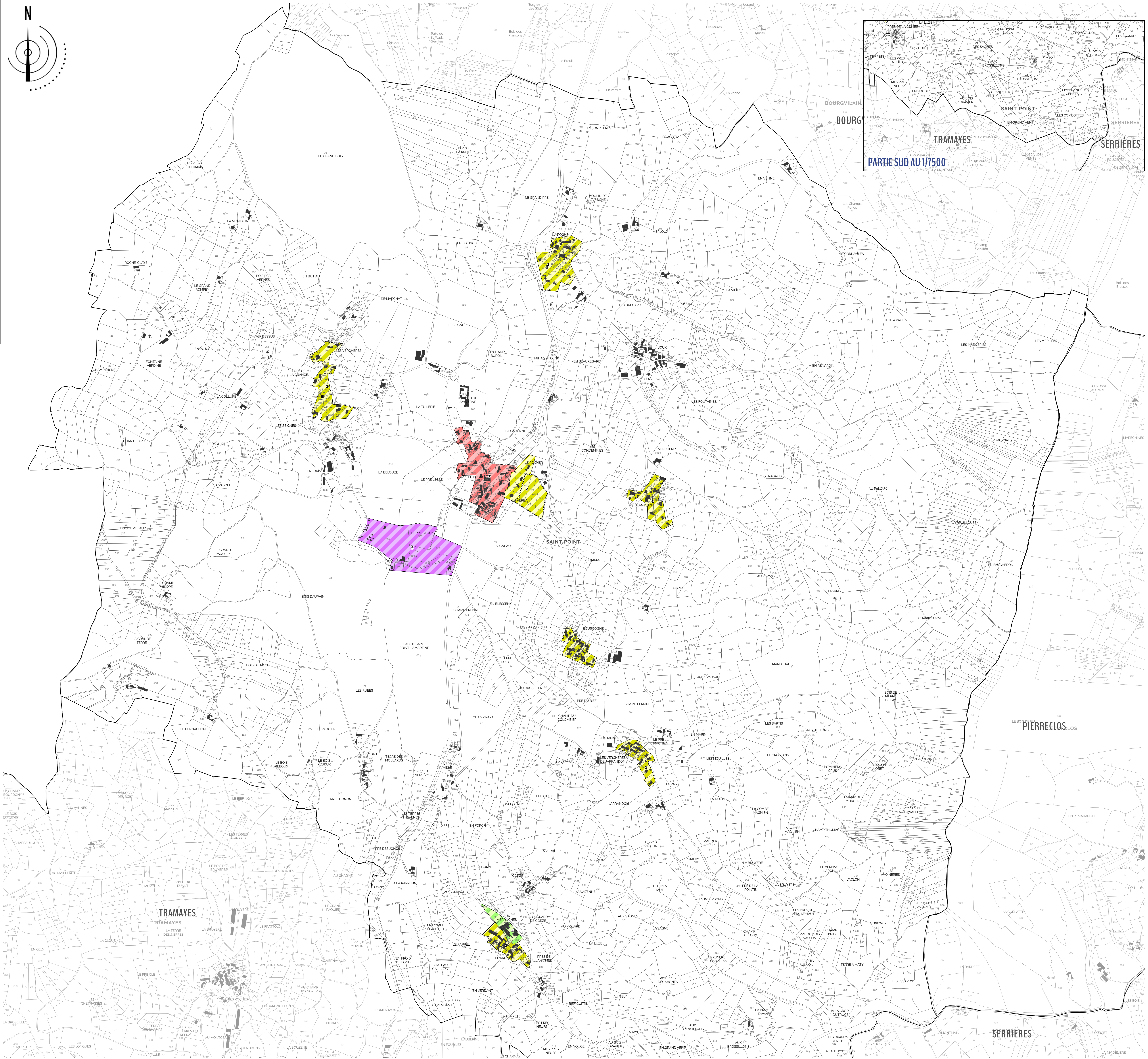
Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation	Rendu exécutoire
1 : 5000	Elaboration	PCI Vecteur m.aj 03/12/2019			

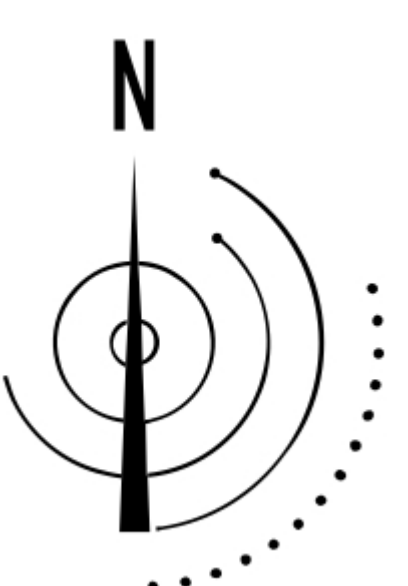
Destinations et sous-destinations

- 1 Secteur multifonctionnel
- 2 Secteur à dominante résidentielle
- 3 Secteur à dominante d'équipements d'intérêt collectif
- 4 Secteur à dominante économique
- 5 Secteur à dominante touristique

Autres éléments

- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation
- Nouvelles constructions





Plan 3/3: Volumétries, implantations et traitement paysager et environnemental

Commune de Saint-Point

Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation	Rendu exécutoire
1 : 5000	Elaboration	PCI Vecteur (m.a.j) 03/12/2019			

Volumétries, implantations et traitement paysager et environnemental

- A** Secteur de prescriptions spécifiques dans le respect des formes urbaines historiques dominantes des centres bourgs
- A'** Secteur de prescriptions spécifiques dans le respect des formes urbaines historiques dominantes des hameaux
- B** Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines à dominante pavillonnaire et d'habitat intermédiaire « bas »
- B'** Secteur de prescriptions spécifiques aux formes urbaines mixte d'habitat individualisé, intermédiaire et petit collectif
- C** Secteur de prescriptions spécifiques aux grands ensembles d'équipements et/ou d'accueil et d'activités touristiques
- D** Secteur de prescriptions spécifiques aux activités économiques

Autres éléments

- Représentation** Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation
- Nouvelles constructions

